

Mémoire thématique

Revenu et emploi

Le thème « Revenu et emploi » renvoie au revenu et aux dépenses des personnes ainsi qu'à l'accès à l'emploi et au marché du travail. Vous pouvez choisir de répondre à une ou plusieurs questions. Vous pouvez répondre directement dans le questionnaire et utiliser autant de pages que nécessaire. Vous pouvez également soumettre un document distinct sur le sujet.

Une fois le questionnaire rempli, veuillez l'envoyer à l'adresse de courriel esic-sies@gnb.ca ou à l'adresse postale suivante :

Place Kings
Salle : 423 Étage : 4
C. P. 6000
Fredericton, N.-B.
E3B 5H1
Canada

Lorsque vous examinez les questions relatives au revenu et à l'emploi, nous vous invitons à tenir compte des éléments suivants :

1. L'esprit du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté* :
 - Le désir de tous les gens du Nouveau-Brunswick d'être inclus et d'avoir la possibilité de s'épanouir est au cœur d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté*. Une véritable inclusion économique et sociale sera possible seulement si on répond aux besoins des plus vulnérables et de ceux qui risquent de tomber dans la pauvreté.
2. L'inclusion économique et sociale désigne la capacité d'une personne à participer pleinement aux activités économiques et sociales de la société.
3. La pauvreté désigne la situation dans laquelle se trouve une personne dépourvue des ressources, des moyens, des occasions et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique et son autosuffisance ou pour s'intégrer à la société et en être un membre actif.
4. Les réalités vécues par les personnes vivant dans la pauvreté ou risquant de tomber dans la pauvreté.
5. Les différents niveaux d'intervention (local, provincial et national) qui ont une incidence sur la pauvreté et l'inclusion.
6. L'approche intersectorielle nécessaire pour définir les problèmes et trouver des solutions.

Les renseignements que vous soumettez seront diffusés et analysés dans le cadre du renouvellement du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté*. La participation au processus est volontaire et les renseignements obtenus au cours du processus d'engagement public sont conçus pour être recueillis et communiqués de façon anonyme. Vous n'êtes pas tenu de fournir vos renseignements identificatoires pour soumettre un mémoire, mais nous serons ravis de recevoir des soumissions comportant des noms et des coordonnées pour pouvoir communiquer avec les gens et poursuivre la réflexion et la collaboration. Nous ferons tout notre possible pour préserver l'anonymat et la dignité tout au long de ce processus.

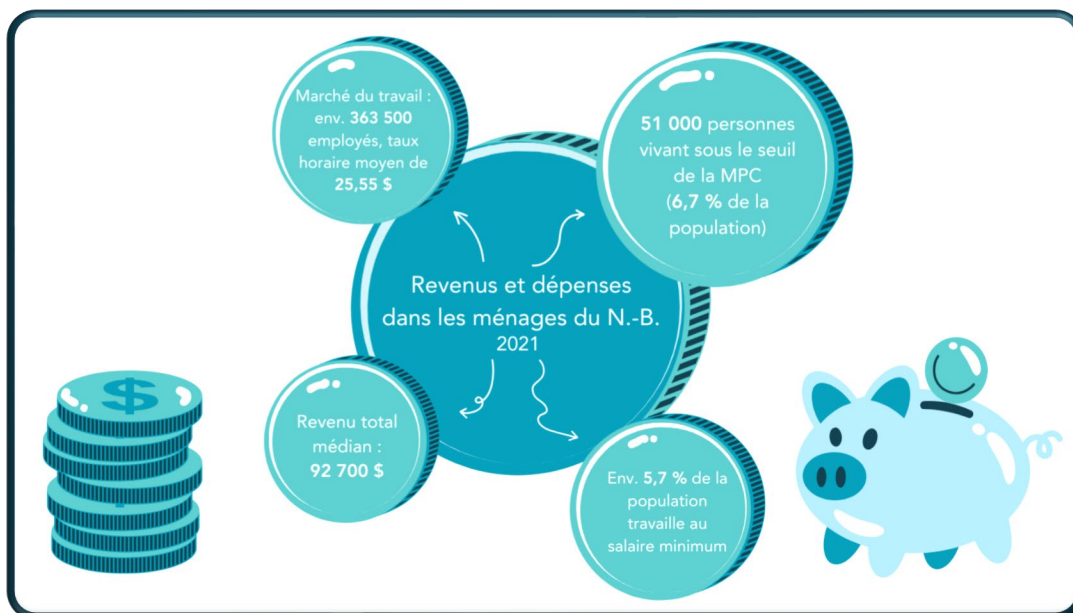
Nous vous remercions de saisir l'occasion de participer au renouvellement du plan visant à vaincre la pauvreté et à accroître l'inclusion économique et sociale au Nouveau-Brunswick.

La Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Contexte supplémentaire sur le revenu et les dépenses au Nouveau-Brunswick

En 2018, dans le cadre du lancement d'*Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*, la **mesure du panier de consommation (MPC)** est devenue la mesure officielle de la pauvreté au Canada. Par souci de cohérence, la SIES a adopté la MPC à titre de mesure officielle de la pauvreté au Nouveau-Brunswick. Il existe d'autres mesures, y compris le **seuil de faible revenu (SFR)** avant et après impôt et la **mesure de faible revenu (MFR)**, qui offrent un contexte supplémentaire à l'étude de la pauvreté dans la province. La MPC nous fait remarquer qu'en 2021, **51 000** personnes (**6,7 %** de la population) vivaient sous le seuil de la pauvreté.

Une personne ou une famille dont le revenu disponible est insuffisant à l'achat d'un panier de consommation prédéterminé vit dans la pauvreté. Les données estimatives provisoires de 2022 qui ont été publiées indiquent que la MPC dans les milieux ruraux du Nouveau-Brunswick s'élève à **46 665 \$**, et que celle dans les milieux urbains, selon la moyenne des trois grandes villes, s'élève à **48 674 \$**. Les données estimatives à l'heure actuelle indiquent que cette mesure continuera de **grimper**, et que, sans intervention supplémentaire, les coûts à la hausse des besoins essentiels continueront d'exercer une pression sur les familles néo-brunswickoises.



Les personnes qui travaillent à temps plein ne gagnent pas nécessairement assez d'argent pour répondre à leurs besoins essentiels. Malgré d'importants changements apportés au taux de salaire minimum au Nouveau-Brunswick au cours des dernières années, les personnes qui travaillent au salaire minimum vivent souvent sous le seuil de la pauvreté, et ce, surtout si elles n'obtiennent pas d'autres prestations gouvernementales. Des études révèlent que les

personnes ayant un risque plus élevé de vivre dans la pauvreté sont les plus susceptibles de travailler au salaire minimum.

Au Nouveau-Brunswick, en 2022, **30 655** personnes recevaient des versements d'aide sociale afin de subvenir à leurs besoins essentiels alimentaires, vestimentaires et de logement. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale s'est affaibli depuis 2012 – sans compter la période pendant laquelle les gens recevant des prestations en temps de pandémie passaient à nouveau à des prestations d'aide sociale. L'aide sociale est considérée comme un soutien de dernier ressort pour les gens qui éprouvent des difficultés. Certaines personnes qui dépendent de l'aide sociale afin de répondre à leurs besoins essentiels vivent dans un état de pauvreté extrême.

En 2021, le revenu total médian au Nouveau-Brunswick s'élevait à **92 700 \$** et les dépenses moyennes des ménages s'élevaient à **76 577 \$**. Le revenu médian après impôt d'une famille économique s'élevait à **81 500 \$**. En 2022, plus de **373 000** personnes faisaient partie du marché du travail du Nouveau-Brunswick et le taux horaire moyen était de **27,39 \$**.

L'accès à un revenu d'emploi est l'un des principaux moyens de sortir de la pauvreté. Pour bon nombre de personnes, le travail apporte une autonomie économique, un statut et des relations sociales régulières tout en favorisant l'estime de soi. Il s'agit souvent d'un vecteur important d'intégration sociale et économique, un moyen de s'épanouir et de contribuer à la société.

De nombreux éléments peuvent nuire à la capacité d'une personne à entrer ou à rester sur le marché du travail. Les personnes peuvent se heurter à des obstacles liés à la santé mentale ou physique, à la dépendance, à un handicap, à la discrimination ou au niveau de scolarité. D'autres obstacles surgissent lorsque les personnes ont de la difficulté à obtenir un logement abordable ou à avoir accès aux transports.

Au cours des dernières années, les entreprises du Nouveau-Brunswick ont dû faire face à une pénurie de main-d'œuvre dans la plupart des secteurs, en particulier dans les métiers spécialisés.

Questions concernant le revenu et l'emploi

1. En ce qui concerne l'accès au revenu, selon vous, quels sont les obstacles auxquels les personnes vivant dans la pauvreté font face lorsqu'elles cherchent à satisfaire leurs besoins fondamentaux en matière d'alimentation, de logement, de transport et d'activités récréatives?
2. Quelles mesures ou solutions pourraient améliorer le revenu disponible et les conditions de vie des personnes vivant dans la pauvreté?
3. Pensez-vous que certains groupes de la population sont plus touchés que d'autres groupes ayant accès à un revenu et à un emploi semblables? Dans l'affirmative, quelles sont ces populations et quelles sont les différences?
4. Selon vous, quels sont les obstacles que doivent surmonter les personnes vivant dans la pauvreté pour obtenir et conserver un emploi?
5. Quels autres points pourriez-vous soulever concernant le revenu, l'emploi et le marché du travail dans le cadre de l'aide aux personnes vivant dans la pauvreté?